

D'après le Décret n°2016-1190 du 31 août 2016

- Réalisée entre janvier 2023 et janvier 2025



Photographie © GoogleEarth

ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Document soumis à avis
simple de la CDPENAF

Projet de parc éolien des Colzas Sequehart et Ramicourt (02)

Coordination technique : Virgil DORLÉANS
Votre interlocuteur CETIAC : Thérèse JACQUET

Projet porté par



RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Première partie : l'état initial de l'économie agricole

L'étude préalable agricole a été construite en plusieurs étapes incluant une analyse bibliographique, des entretiens avec les acteurs concernés (les exploitants agricoles, les acteurs des filières, les représentants). Un bilan des dynamiques et des enjeux a été réalisé sur l'activité agricole actuelle et une estimation de l'économie agricole, via l'addition des valeurs ajoutées des différents maillons de la filière a permis de connaître le PIB agricole des filières actuelles et le chiffrage de la valeur ajoutée qui sera prise en référence.

Principaux éléments structurants de l'étude préalable agricole

O1 UNE DESCRIPTION DU PROJET ET LA DÉLIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

Périmètre élargi : communes de l'ancien Canton de Bohain-en-Vermandois.
L'ensemble des communes s'intègre dans la PRA du Saint-Quentinoise et Laonnoise
Site d'étude : zone d'implantation potentiel (ZIP) du projet (391,93 ha)

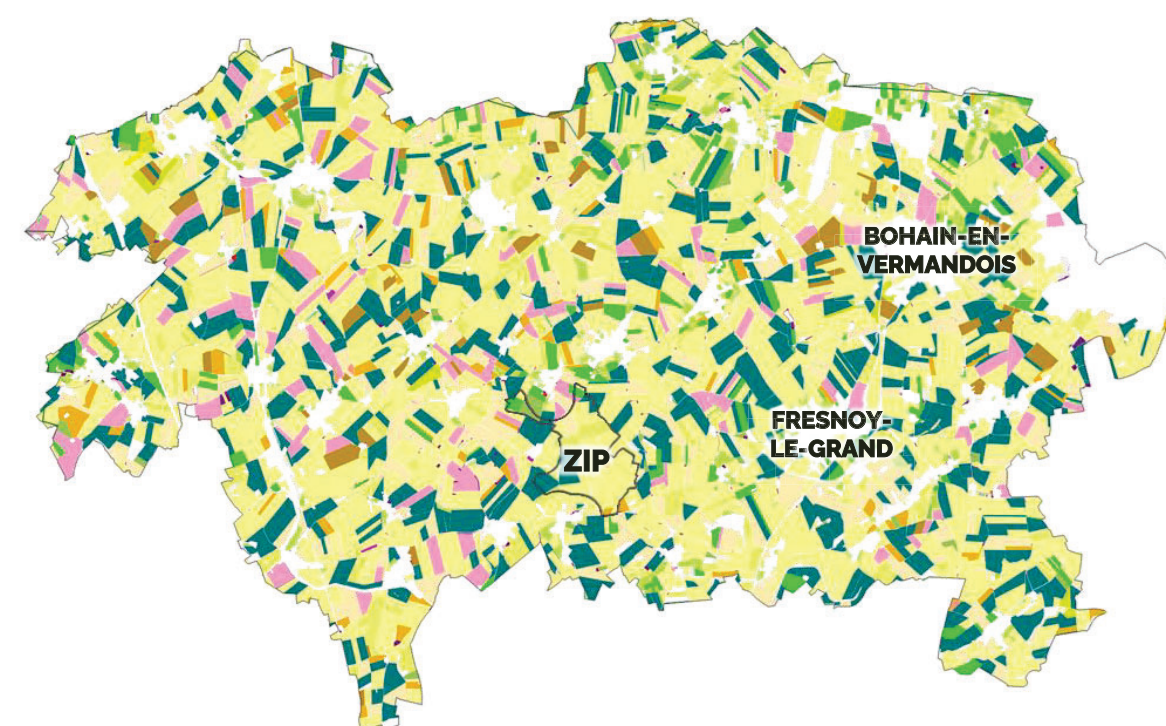
O2 UNE ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

- » 11 exploitations agricoles incluses dans la ZIP, dont 4 concernées par l'implantation d'une éolienne
- » 383 ha de grandes cultures dans la ZIP, soit 98% de la ZIP
- » Filières céréales et oléo-protéagineux (COP) collectés par CERESIA (coopérative) et TERNOVEO (négoce), betteraves sucrières collectées par TEREOS (usine) et pommes de terre collectées par Roquette Frères (coopérative)
- » Territoire fonctionnel, parcelles agricoles de grande taille idéales pour les cultures céréalières et betteravières
- » Potentiel agronomique moyen : les bonnes terres sont dédiées aux grandes cultures, les terres plus humides et en relief valorisées en prairies
- » Chiffrage de l'état initial de l'économie agricole du territoire : 1 620 €/ha/an sur les filières COP, betterave, pomme de terre et lin

O3 L'ÉTUDE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

O4 LES MESURES ENVISAGÉES ET RETENUES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET

O5 LES MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ENVISAGÉES POUR CONSOLIDER L'ÉCONOMIE AGRICOLE



- | | |
|--------------------------|------------------------|
| □ Périmètre élargi | □ Surface gelée |
| ■ Blé tendre | ■ Prairies permanentes |
| ■ Maïs grain et ensilage | ■ Prairies temporaires |
| ■ Orge | ■ Autres cultures |
| ■ Autres céréales | ■ Légumes-Fleurs |
| ■ Colza | ■ Divers |

Espace agricole du périmètre élargi

Source : RPG 2023

0 1 km N

La description de l'état initial de l'économie agricole permet de préciser les filières agricoles actuellement en place sur l'emprise étudiée du projet de parc éolien des Colzas ainsi que leurs dynamiques locales. La deuxième étape de l'étude préalable agricole permet d'estimer les impacts et de préciser les mesures engagées pour éviter, réduire ou compenser collectivement les effets négatifs.

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE

Deuxième partie : les effets et la séquence ERC

La deuxième partie de l'étude analyse les incidences positives et négatives du projet sur l'économie agricole détaillée en première partie et dont la valeur ajoutée de référence a été estimée. En fonction des impacts et de la justification du choix du site, la mise en place de mesures d'évitement et de réduction a été envisagée. Au regard des impacts résiduels, des mesures de compensation agricole collective ont été approfondies suivant leur pertinence et en concertation avec les acteurs du territoire.

Principaux éléments structurants de l'étude préalable agricole

O3

L'ÉTUDE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Principaux impacts en amont des mesures : impact de 3,78 ha de terres agricoles valorisées en grandes cultures pour l'implantation de 7 éoliennes

O4

LES MESURES ENVISAGÉES ET RETENUES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET

- » ME 1 : Densification d'un pôle éolien existant limitant le mitage
- » ME 2 : Evitement de 3 814 m² de SAU impactée
- » ME 3 : Maintien de la fonctionnalité agricole
- » ME 4 : Adéquation des périodes de travaux au calendrier agricole
- » MR1 : Prises en compte des emprises temporaires
- » MA1 : Création de haies
- » Bilan des mesures et impacts : **perte nette de 3,78 ha** et perte temporaire de 0,17 ha durant 3 ans. Plantation de haies apportant des bénéfices sur les volets environnementaux et agricoles (*contractualisation avec les exploitants agricoles en cours*)

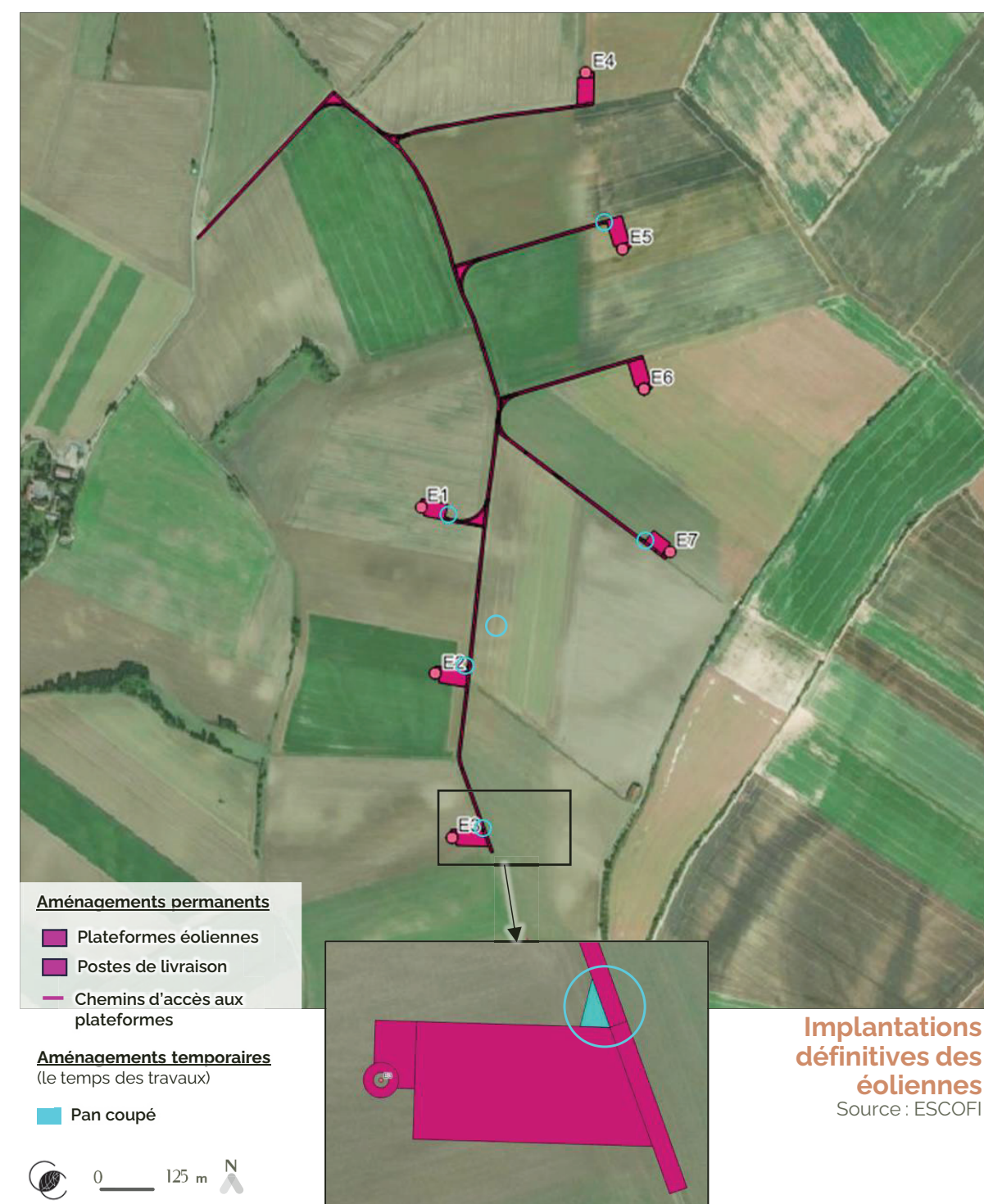
O5

LES MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ENVISAGÉES POUR CONSOLIDER L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- » Montant de la compensation : 62 074 € sur 10 ans de retour sur investissement dans des projets agricoles collectifs
- » Mesures de compensation retenues : installation d'un système d'irrigation portée par les exploitations agricoles autour de la ZIP, essais plein champ pour la réduction des produits phytosanitaires portés par le CETA Saint Quentinnois
- » Mise en place des mesures et suivi : **consignation de 62 074 €** à la CDC* à la date de DOC*, puis choix des projets et répartition du montant validés en sous-commissions CDPENAF, mise en œuvre des projets dans un délai de 5 ans

*CDC : Caisse des Dépôts et Consignation

DOC : Déclaration d'Ouverture de Chantier





nous sommes joignables au
04 81 13 19 50 et via contact@cetiac.fr

18 RUE PASTEUR 69 007 LYON
www.compensation-agricole.fr